Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-DEUX FÉVRIER ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 17 février 2021, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Alain ROGGERO et Frédéric SIKORA.

Excusé : Monsieur Mickaël MESNIER

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2021.
- Programme 2021 des travaux et des coupes en forêt (Présentation de l'ONF)
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement budget assainissement
- Réalisation d'une station d'épuration à Lusans et demande de subventions
- Questions diverses :
  - Salle multi-activités
  - Compte-rendu commission communication
  - Réunion de la commission CCID
  - Commissions communauté de communes
  - Calendrier budgétaire
  - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2021 avec
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

2021-03 : Programme 2021 des travaux en forêt

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2021 pour la section de POULIGNEY qui s'élève à 8 294.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 8294.00 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2021 pour la section de LUSANS qui s'élève à 2 527.00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 2 527.00 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2021-04 : Choix des coupes en forêt 2021

Le représentant de l'ONF présente aux membres du Conseil Municipal les coupes en forêt pour l'exercice 2021.

1. **VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES**

POULIGNEY

	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	18r, 23p	24r	X	

LUSANS

	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feuillus	X	6a	10r	X	

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

☑ Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf Hêtre.

☑ Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

- ✓ ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

a. Contrat d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre des contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

POULIGNEY

Contrats résineux	Grumes X	Petits Bois X	Bois bûche / Bois énergie
Contrat feuillus	Grumes (hêtre) X	Trituration X	X

LUSANS

Contrats résineux	Grumes X	Petits Bois X	Bois bûche / Bois énergie
Contrat feuillus	Grumes (hêtre) X	Trituration X	X

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.
Le conseil municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés ; L'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.
Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ces mandats.

b. Chablis

☑ **En bloc et sur pied pour Pouligney et Lusans.**

Le conseil municipal souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ; Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

c. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après : (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à…, houppiers)

POULIGNEY

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	24r, 18r, 23p	X	X

LUSANS

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	6a, 10r	X	X

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2021 avec :
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2021-05 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, pour faciliter le règlement les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2020, à savoir :

Budget Assainissement :

- ➢ Chapitre 20 : 5 130 €
- ➢ Chapitre 21 : 6 000 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette possibilité.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme maximum de 2782.50 € pour le Budget Assainissement.

2021-06 : Projet station épuration et demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet de construction de la station d'épuration de Lusans doit être validé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :
14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ De valider l'adoption de l'opération « construction d'une station d'épuration ».
- ✓ De s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement.
- ✓ De solliciter une aide financière du Département et de l'Agence de l'eau.
- ✓ D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle.

Questions diverses

Salle multi-activités

Monsieur Froeliger contacte les différentes entreprises pour résoudre les derniers défauts constatés dans un délai imparti.
Si les entreprises n'interviennent pas après cette mise en demeure, les travaux seront réalisés par d'autres entreprises payées grâce aux dépôts de garantie.

Compte-rendu commission communication

La commission s'est réunie afin de préparer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, la trame est définie. Prochaine réunion de la commission le 12 avril 2021.

Réunion de la commission CCID

La commission CCID se réunira le lundi 15 mars 2020 à 19h00.

Commissions communautés de communes

Les comptes-rendus des commissions scolaires, eau-assainissement, transition énergétique de la communauté de communes ont été transmis à l'ensemble des membres du conseil.

Calendrier budgétaire

Compte administratif – 15 mars
Commission finance – 29 mars
Vote du budget - 6 avril

Date de la prochaine séance de conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 15 mars pour le vote du compte administratif.

Levée de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2021-03 : Programme 2021 des travaux en forêt
2021-04 : Choix des coupes en forêt 2021
2021-05 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement du budget assainissement
2021-06 : Réalisation d'une station d'épuration à Lusans – Demande de subvention

Sujets abordés :

02-04 : Salle multi-activités
02-05 : Compte-rendu commission communication
02-06 : Réunion commission CCID
02-07 : Commissions communauté de communes
02-08 : Calendrier budgétaire
02-09 : Date de la prochaine séance du conseil municipal